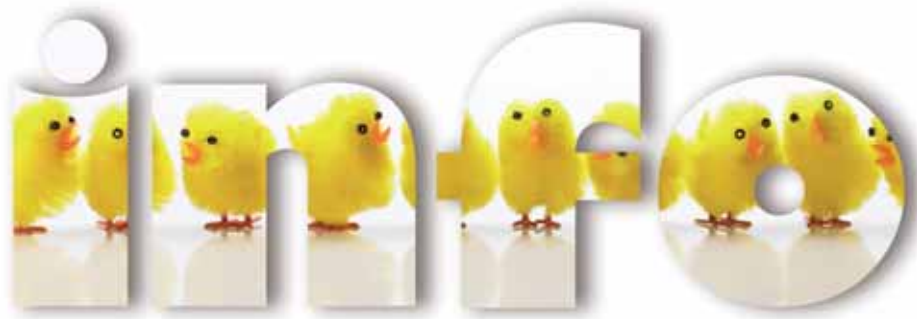


Meureuil



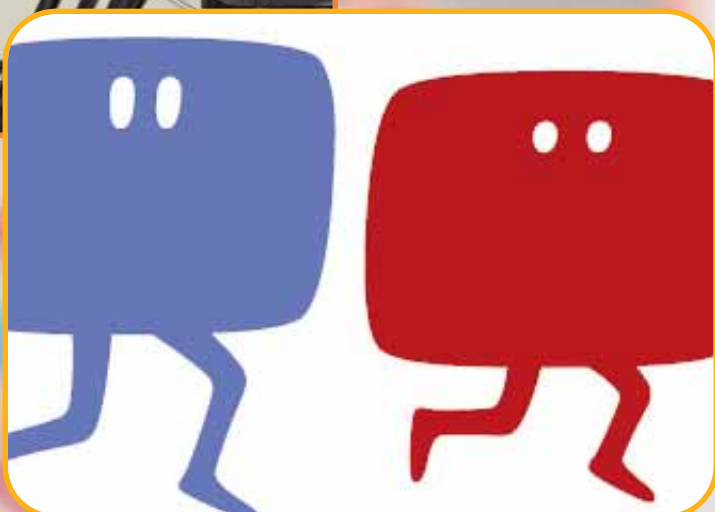
A V R I L 2 0 1 1 • N ° 6 4

Bientôt la fête de la

Saint-Marc



Exposition :
France 1940/1944



Guide de la télé
tout numérique

rendez-vous

La Saint-Marc, la Fête pour tous !

Le programme complet
de ces trois jours de
célébration et d'animations :



La Municipalité et l'Office Municipal Socio-Culturel de Meyreuil se réservent le droit de modifier, si besoin était, le programme et déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident.

urbanisme

Une réunion pour informer

Une réunion publique de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) se tiendra mercredi 20 avril 2011 à 18h30 à la salle Jean Monnet, Plan de Meyreuil.

Rappel :

Une exposition ouverte au public de présentation du PADD se tient depuis le 29 mars et jusqu'au 29 avril 2011, en Mairie de Meyreuil, salle des Mariages, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Une boîte destinée à recueillir les remarques et suggestions de la population à ce sujet est à disposition.

expo

"De l'Occupation à la Résistance..."

1940-1944"

L'association Musée de la Mémoire Militaire a le plaisir de vous proposer, du 16 mai au 11 juin 2011, à la médiathèque, une exposition intitulée « De l'occupation... à la Résistance 1940 - 1944 ».

Venez découvrir 8 vitrines de matériels et documents de cette période historique, de nombreux mannequins hommes et femmes en uniformes d'époque, des armements, des équipements...



L'accent sera mis sur la Résistance française.

Reconstitutions de scènes de résistance : réception de conteneurs de parachutage d'armes aux maquis, sabotage de voies ferrées, fabrication de faux papiers par le curé du village etc...

EXPOSITION POUR TOUS PUBLICS
(visites des scolaires).

ENTRÉE LIBRE

Horaires d'ouverture de la médiathèque :
mardi 9h/11h30 et 16h30/17h30
mercredi 9h30/12h et 15h/17h30
vendredi 16h/18h30
samedi 9h30/12h



1940-1944

Inscriptions école maternelle

Les inscriptions à l'école Maternelle Laurent Chazal se dérouleront les mardis 3 et 10 mai de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, à l'école. Les dossiers d'inscription sont à retirer au préalable en mairie, à la crèche ou à la halte-garderie.

**Renseignements : Hôtel de Ville
Service Enfance : 04 42 65 90 66**

État civil mars 2011

NAISSANCES

- Juliette Carole Marie Mangin
Née le 7 mars 2011 à Aix-en-Provence
- Tessa Carine Sandra Palma
Née le 15 mars 2011 à Aix-en-Provence

DÉCÈS

- Marcel Arthur Bogtchalian
Décédé le 9 mars 2011 à La Roque d'Anthéron
- Eliane Elisa Borel épouse Petitjean
Décédée le 30 mars 2011 à Meyreuil

La Médiathèque

vous propose :

- un « *Gôûter conté Miel* » par « *Délices de Scène* », mardi 10 mai à 18h : Conteur, cuisinier, Clément est un curieux gourmand qui cuisine, conte et sert son public. Vos oreilles se nourriront de ses histoires et vos papilles savoureront ses recettes à base de miel. Entrée : 1 euro. Spectacle tout public, à partir de 7 ans. Financé par l'OMSC et le CG13 dans le cadre de *Saison 13*. **Réervations fortement conseillées.**

- un portage de livres à domicile, lundi 16 mai.

**Renseignements et réservations :
à la médiathèque ou au 04 42 58 10 47**

Spectacle jeune public

Le service Culture est heureux de vous proposer, vendredi 22 avril, à 19h, à la salle Jean Monnet, le spectacle « *Tu m'écoutes ?* » de la Compagnie *Débrid'arts*, d'après *Histoires pressées* de Bernard Friot. Tournée CPA. Entrée libre.

**Renseignements Hôtel de Ville
Service Culture - 04 42 65 90 60**



Les cérémonies officielles

- La Cérémonie du *Souvenir des Déportés* aura lieu le dimanche 24 avril, à 11h30, au Monument aux Morts 1939-1945, au Chef-lieu.
- La Cérémonie du **8 Mai** débutera à 11h ; rassemblement place de l'Hôtel de Ville, au Chef-lieu.

Bienvenue

Souhaitons la bienvenue au primeur « *Les Délices du Jardin* » implanté avenue de la Libération.
**Ouvert le mardi : 8h30/13h30 et 14h30/18h30
du mercredi au samedi : 8h30 /18h30 « non stop »
dimanche : 8h30/12h**

Don du sang

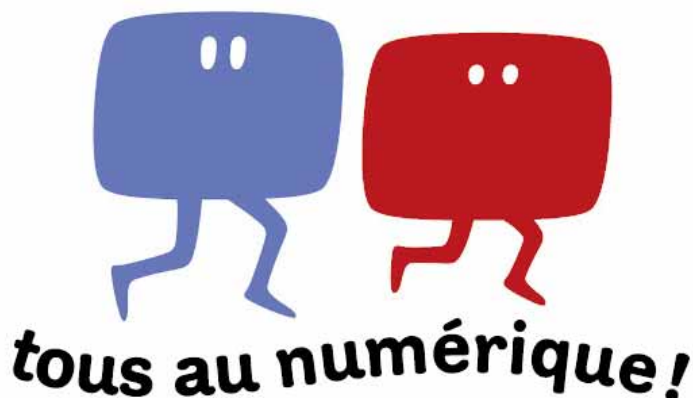
La prochaine collecte aura lieu lundi 16 mai de 15h à 19h30 à l'Espace La Croix.

Pharmacies

**renseignements / gardes de nuit
3 2 3 7 (24/24h)**

La télé tout numérique arrive dans notre région

Provence Alpes passe le 5 Juillet à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son. Encore faut-il s'y préparer !



La télé "tout numérique", qu'est-ce que c'est ?

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt définitif de la diffusion analogique des principales chaînes nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6), et son remplacement par la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Ce passage à la télé tout numérique permettra aux téléspectateurs de bénéficier d'un plus grand nombre de chaînes (jusqu'à 19 chaînes nationales gratuites et éventuellement des chaînes locales par région) avec une meilleure qualité d'image et de son.

Après le passage de la chaîne Canal+ au numérique en novembre 2010, les autres chaînes cesseront définitivement leur diffusion analogique en **Provence Alpes le 5 Juillet 2011**.



Qui est concerné ?

Le passage à la télé tout numérique concerne les foyers qui reçoivent au maximum cinq chaînes nationales, et seulement ces chaînes, par une antenne râteau ou une antenne intérieure.

Pour continuer à recevoir la télévision après le passage au tout numérique, ces foyers doivent équiper chacun de leurs postes recevant la télévision analogique d'un adaptateur TNT ou acquérir une TV TNT intégrée. Ils peuvent aussi choisir un autre mode de réception de la télévision numérique : le câble, le satellite, l'ADSL, ou encore la fibre optique.

Les foyers qui reçoivent déjà les chaînes de la TNT par une antenne râteau, une parabole, une box ADSL ou la fibre optique, ou encore par le câble ne sont pas concernés : ils sont déjà passés au numérique.

Comment savoir si l'on est concerné ?

C'est très simple : si vous voyez défiler, plusieurs fois par jour, sur un ou plusieurs poste de TV un bandeau indiquant « **équipez-vous impérativement pour le passage à la télé tout numérique avant le 5 juillet. Infos au 0970 818 818* ou www.tousaunumerique.fr** », vous êtes directement concerné.

Cela signifie que chaque poste sur lequel défile ce bandeau reçoit encore la télévision en analogique. Ce sont ces postes qu'il faut impérativement équiper d'un mode de réception numérique avant le **5 juillet**.

Que va-t-il se passer ?

Signal analogique et signal numérique cohabiteront jusqu'au 5 Juillet prochain. A cette date, le signal analogique sera définitivement arrêté.

Au moment de l'extinction du signal analogique, les émetteurs numériques seront également éteints. Ils seront progressivement rallumés à partir du matin du 5 juillet.

Lors de ce passage certaines fréquences des chaînes numériques changeront. C'est pourquoi, tous les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau ou intérieure, y compris s'ils la reçoivent depuis longtemps, devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chaque poste recevant le TNT.

Les aides financières

Afin de permettre à tous d'accéder à la télé tout numérique, l'Etat a prévu une aide financière pour les foyers les plus démunis qui dépendent d'une antenne râteau ou d'une antenne intérieure et reçoivent actuellement au maximum les 5 chaînes (TF1, France 2, France 3, France 5/Arte et M6) et éventuellement une chaîne locale.

Si vous résidez dans une zone couverte par la TNT (zone dans laquelle le téléspectateur peut recevoir les chaînes de la TNT avec une antenne râteau), vous pouvez bénéficier :

- **d'une aide de 25 euros maximum** pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée, ou pour un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL.
- **d'une aide de 120 euros maximum** pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement d'une antenne râteau.

Ces deux aides sont réservées aux foyers exonérés de redevance audiovisuelle et remplissant les conditions de ressources.

Si vous résidez dans une zone non couverte par la TNT, **vous pouvez bénéficier d'une aide à la réception de 250 € maximum** pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau, de type parabole. Cette aide à la réception est attribuée **sans condition de ressources**.

Les dossiers de demande d'aide sont disponibles auprès du centre d'appel, ou en téléchargement sur :

www.tousaunumerique.fr

Les personnes pouvant bénéficier d'une aide doivent garder leur ticket d'achat car le remboursement se fera sur facture.

Attention ! La période d'éligibilité de ces aides court au maximum jusqu'à 6 mois après la date de passage au tout numérique (le 5 Juillet dans notre région). Les personnes éligibles doivent donc acheter leur matériel et retourner leur dossier au plus tard six mois après l'arrêt du signal analogique dans leur région.

Où se renseigner ?

Adressez-vous prioritairement aux professionnels (antennistes et revendeurs) qui se sont engagés à guider les téléspectateurs et à leur proposer des prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « *tous au numérique* ». Ils sont reconnaissables grâce à au logo « **Professionnel agréé tous au numérique** ».

Pour obtenir leurs coordonnées :
www.tousaunumerique.fr
ou **0970 818 818***

* numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h

Renseignements

GIP France Télé Numérique
Délégation PACA
31, Parc du Golf CS90519
13593 Aix en Provence Cedex 3
Tél. 04 88 78 21 97
stephanie.zarka-labrunie@tousaunumerique.fr
www.tousaunumerique.fr

0970 818 818

(prix d'un appel local)

